DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à 17h18, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 07/331 :
Approbation de la programmation 2026 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, FONTAINE Gaëlle Michelle, DIJOUX Moze, PAPI Lionel.

REPRESENTE (S) :
MM. NARIA Olivier (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NARINSAMY Nadège (par Monsieur SELLY Roger), FONTAINE Emilie (par Monsieur MAROUDE GOPALLE Valdo), DERFLA Lisa (Madame AGATHE Chantal), RICHARDSON Jackson (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame MALIDI Mariaty), RIANI Richard (par Monsieur DAMOUR Kichena), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), POTHIN Henri-Claude (par Monsieur TECHER Fabrice Louis).

ABSENTS :
MM. LAGARRIGUE Béatrice, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, ANDA SITA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 20 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 novembre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

D.G.S. S. DUMOUTIER

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261117-2026-7-331-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Affaire n°07/331 : Approbation de la programmation 2026 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle que la politique de la Ville constitue un levier essentiel de l'action municipale en faveur de la réduction des inégalités territoriales et sociales, de la cohésion sociale et de l'amélioration durable des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. À ce titre, la Ville de Saint-Pierre affirme pleinement son rôle de pilote et de coordination à l'échelle communale, en impulsant les orientations stratégiques, en mobilisant les partenaires et en soutenant les initiatives locales répondant aux besoins des habitants.

Cette politique publique s'inscrit dans une démarche partenariale associant la Ville, l'État, les bailleurs sociaux, les institutions, les associations et les acteurs économiques. Elle vise notamment à renforcer l'égalité des chances, à favoriser la réussite éducative, l'emploi et l'insertion professionnelle, à soutenir la participation citoyenne, à développer la cohésion sociale et à améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, tout en intégrant les enjeux de santé, de transition écologique et de développement économique.

Dans la continuité du Contrat de Ville précédent, la Ville de Saint-Pierre a signé, en décembre 2025, la convention « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2025-2030. Par cet engagement, elle réaffirme sa volonté de conduire une politique de proximité ambitieuse, adaptée aux réalités de chaque quartier et fondée sur la mobilisation des ressources du territoire, la concertation avec les habitants et la complémentarité des interventions publiques.

Le territoire communal compte six quartiers prioritaires de la politique de la ville : Basse-Terre / Joli Fond, Bois d'Olives, Condé-Concession, Ravine Blanche, Ravine des Cabris et Terre-Sainte.

Dans ce cadre, un comité de pilotage consacré à la validation de la programmation 2026 du Contrat de Ville pour ces six quartiers prioritaires s'est tenu le mercredi 28 octobre 2026. Élaborée dans une logique partenariale, cette programmation traduit les priorités d'intervention retenues et concrétise l'engagement de la Ville à accompagner les porteurs de projets, à soutenir les actions de terrain et à favoriser la mise en œuvre d'initiatives répondant aux besoins des habitants. Elle s'inscrit dans la volonté municipale de garantir une action publique cohérente, coordonnée et équitable, au service de l'ensemble des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Le plan de financement et le programme d'actions détaillés sont annexés à la présente délibération.

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits contractualisés)	186 327	29,86%
Commune (Crédits contractualisés)	200 023	32,06%
Autres (État- crédits fléchés) Conseil départementale, CAF, CIVIS, Conseil Régional, TFPB, Commune)	237 553	38,08%
TOTAL	623 903	100 %

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261117-2026-7-331-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Par ailleurs, le dispositif contrat de Ville présente la particularité de regrouper l'ensemble des Programmes et contrats existants :

- Les ERE (Equipes de Réussite Éducative),
- Les Adultes relais-médiateurs de Ville,
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV),
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP),
- les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS),
- le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
- C'est mon patrimoine,
- L'abattement du la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB),
- Les espaces de vie sociale (EVS),
- La Convention Territoriale Globale (CTG),
- Le Contrat Local de Santé (CLS).

Des financements complémentaires à la programmation 2026 seront mobilisés via les différents appels à projets sur les quartiers prioritaires.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VALIDER le programme d'actions 2026 annexé,**
- **D'APPROUVER le plan de financement annexé,**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

D.G.S. S. DUMOUTIER

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261117-2026-7-331-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026